

CHARTE ETHIQUE



Chaque collaborateur s'engage à être
un acteur de l'éthique de Meelo.

VERSION 2.0



1. Objet et champ d'application

La présente Charte Éthique définit les principes et engagements qui guident l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de Meelo SAS dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Elle s'applique sans exception à toutes les personnes travaillant au sein de Meelo, qu'elles soient en CDI, CDD, stage, alternance ou mission de prestation.

Certifiée B Corp depuis janvier 2024 et Entreprise à Mission depuis juin 2023, Meelo s'engage à intégrer des critères éthiques, sociaux et environnementaux à toutes les étapes de son activité.

2. Anti-corruption, fraude et conflits d'intérêts

Meelo condamne fermement toute forme de corruption, d'extorsion, de fraude, de blanchiment d'argent et de conflit d'intérêts. Ces engagements s'appliquent dans toutes nos relations professionnelles, avec nos clients, fournisseurs, partenaires et autorités.

2.1 Anti-corruption et extorsion

Aucun collaborateur Meelo ne doit offrir, promettre, donner, solliciter ou accepter un avantage indu — qu'il soit financier ou en nature — en vue d'obtenir ou de conserver un marché, un avantage commercial ou une décision favorable. Cette interdiction vise également les actes commis par l'intermédiaire de tiers.

Objectif quantitatif : 100 % des collaborateurs formés aux risques éthiques (corruption, fraude, conflits d'intérêts) d'ici fin 2026 — année de référence 2025.

2.2 Conflits d'intérêts

Tout collaborateur est tenu d'éviter les situations dans lesquelles ses intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de Meelo. En cas de doute, il doit en informer son manager ou la direction. Une déclaration obligatoire est requise dès lors qu'un tel risque est identifié.



2.3 Fraude et blanchiment d'argent

Meelo s'engage à ne jamais participer, directement ou indirectement, à des opérations frauduleuses ou de blanchiment de capitaux. Toute opération suspecte doit être signalée immédiatement via le canal d'alerte dédié.

2.4 Procédure d'alerte — signalement des manquements éthiques

Canal d'alerte Meelo

Adresse : signalement@getmeelo.com

Tout collaborateur ou tiers peut signaler, via cette adresse, tout manquement éthique (corruption, fraude, conflit d'intérêts, harcèlement, atteinte à la sécurité de l'information, violation RGPD). Les signalements sont traités avec garantie de confidentialité. Aucune représaille ne sera exercée contre un lanceur d'alerte de bonne foi, conformément à la loi Sapin II et à la directive européenne sur les lanceurs d'alerte.

3. Gestion responsable de l'information et sécurité des données

La protection des données de nos clients, partenaires et collaborateurs constitue un enjeu prioritaire pour Meelo. En tant que fintech manipulant des données financières et personnelles sensibles, nous appliquons les plus hauts standards de sécurité de l'information.

3.1 Engagements

- *Toutes les données tiers collectées sont traitées dans le strict respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.*
- *Meelo s'engage à obtenir le consentement éclairé des personnes concernées avant tout traitement de leurs données personnelles.*
- *L'accès aux données est restreint selon le principe du moindre privilège : seules les personnes habilitées accèdent aux informations nécessaires à leur mission.*



- *Un plan de réponse aux incidents est en place pour détecter, contenir et notifier toute violation de données dans les délais légaux (72h CNIL).*
- *Un calendrier de conservation des documents est appliqué, définissant la durée de conservation de chaque catégorie de données.*

3.2 Procédure d'alerte sécurité de l'information

Tout incident de sécurité informatique (accès non autorisé, violation de données, tentative de phishing, anomalie système) doit être signalé immédiatement via securite@getmeelo.com. La confidentialité du déclarant est garantie et aucune représaille ne sera exercée.

Meelo vise la certification ISO 27701 en 2026 pour renforcer la gestion de la protection des données. Une évaluation CyberVadis a été réalisée en 2025.

4. Éthique de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle est au cœur du métier de Meelo. Nous développons des systèmes d'IA explicables, traçables et non discriminants, certifiés IEEE CertifAIed par notre expert interne (Pierre Gillot, docteur en IA).

- **Transparence** : chaque décision d'octroi ou de refus repose sur des critères traçables communiqués aux clients.
- **Autonomie humaine** : tout score Meelo est un outil d'aide à la décision — la décision finale reste humaine.
- **Non-discrimination** : les modèles sont audités régulièrement pour détecter et corriger les biais discriminatoires.
- **Encadrement** : un atelier de surveillance et d'audit interne des services IA est animé par l'équipe Produit.

5. Non-discrimination, égalité des chances et lutte contre le harcèlement

Meelo s'engage à offrir à chacun, indépendamment de son origine, genre, orientation sexuelle, religion, âge, situation de handicap, ou appartenance syndicale, un environnement de travail équitable, respectueux et inclusif.



5.1 Engagements en matière de non-discrimination

- *Meelo garantit l'égalité de traitement dans toutes les décisions RH : recrutement, promotion, formation, rémunération, mobilité.*
- *Le recrutement est fondé exclusivement sur les compétences et l'adéquation au poste, sans discrimination liée à des caractéristiques personnelles.*
- **Objectif quantitatif :** 100 % des collaborateurs formés à la sensibilisation à la discrimination et au harcèlement en 2026, année de référence 2025.

5.2 Lutte contre le harcèlement au travail

Toute forme de harcèlement moral, sexuel ou discriminatoire est strictement interdite. Meelo s'engage à traiter chaque signalement avec sérieux, confidentialité et diligence.

5.3 Mécanisme de réclamation — discrimination et harcèlement

Signalement discrimination / harcèlement

Tout collaborateur victime ou témoin de discrimination ou de harcèlement peut :

- *contacter directement le référent RH ;*
- *utiliser le canal d'alerte : signalement@getmeelo.com*

Garanties : confidentialité totale des échanges, absence de représailles, traitement dans un délai de 15 jours ouvrables. Des mesures correctives proportionnées seront prises en cas d'incident confirmé.

6. Responsabilité environnementale

Meelo s'engage à minimiser son impact environnemental dans toutes ses activités. Cet engagement couvre la gestion de l'empreinte carbone, la sobriété numérique, la réduction des déchets et la consommation responsable des ressources.



6.1 Gestion de l'empreinte carbone et énergie

- **Objectif qualitatif** : s'engager à réduire notre consommation énergétique et nos émissions de gaz à effet de serre en favorisant l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.
- Publication du bilan carbone (Scopes 1, 2, 3) prévue au S1 2026 — indicateur de suivi : tCO₂e par scope.
- Promotion des modes de déplacement durables : 90 % des véhicules de la flotte électriques déjà atteints (défi sobriété numérique, décembre 2025).

6.2 Réduction des déchets et consommation d'eau

- **Objectif qualitatif** : réduire notre production de déchets, favoriser le recyclage et encourager l'adoption de pratiques éco-responsables à tous les niveaux de l'entreprise.
- Privilégier le réemploi du matériel informatique et des équipements de bureau avant tout achat neuf.

7. Excellence, ancrage territorial et engagement sociétal

Meelo est fier de son ancrage dans les Hauts-de-France et s'engage à contribuer au développement durable de son territoire, à soutenir les initiatives locales et à privilégier les partenariats avec des acteurs régionaux.

Notre mission sociale — lutter contre le mal-endettement et favoriser l'accès au crédit responsable — est inscrite dans nos statuts depuis juin 2023. Le partenariat avec l'association Crésus en est une expression concrète.



8. Application, formation et mise à jour

La présente charte est signée par chaque collaborateur lors de son intégration et révisée annuellement. Elle est accessible sur l'intranet Meelo et publiée sur getmeelo.com.

Meelo s'engage à former 100 % de ses collaborateurs aux sujets couverts par cette charte (anti-corruption, sécurité de l'information, non-discrimination, éthique IA) d'ici fin 2026.

Tout manquement avéré aux principes de cette charte peut entraîner des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave, sans préjudice des poursuites judiciaires éventuelles.

Fait à :

Signature du collaborateur :

Date :

Nom et prénom :
